****

**Appel à projets**

portant sur la création et/ou développement de partenariats entre

les établissements français et moldaves d’enseignement supérieur et de recherche

Projet FEF-R « Coopération universitaire franco-moldave »

Appel à projets ouvert du 20 août au 29 septembre 2025

# 1. Introduction et objet de l'appel à projets

Contexte et justification de l’appel :

Dans le cadre du renforcement des relations bilatérales entre la France et la République de Moldavie, et en cohérence avec les priorités stratégiques définies par les accords de Bologne (LMD), le présent appel à projet a pour objectif de soutenir l’amorçage et la structuration de partenariats universitaires durables. Pour cela, il permettra la mobilité des enseignants et des chercheurs, et encouragera la création ou la délocalisation de formations conjointes (notamment des formations à doubles diplômes) et le développement de programmes de recherche collaborative d’excellence.

En s’appuyant sur la tradition universitaire française, cet appel entend promouvoir des valeurs communes d’ouverture internationale, d’exigence académique et d’innovation. Il ambitionne également de contribuer au développement économique et social de la Moldavie, notamment par la diffusion de dispositifs pédagogiques tels que l’apprentissage, en facilitant son intégration progressive dans l’espace européen de l’enseignement supérieur et, plus largement, dans l’Union européenne.

Objectifs/buts à atteindre grâce aux projets financés :

* Développer des partenariats universitaires franco-moldaves s’appuyant notamment sur la tradition universitaire française, avec à terme la délocalisation ou la création de formations franco-moldaves à double diplôme et le développement de la recherche.
* Démontrer la pérennité des projets présentés notamment à travers la création de consortiums permettant de s’assurer de financements complémentaires tels que ERASMUS + : KA1,- (MIC), KA2 (Renforcement des capacités dans l’enseignement supérieur), HORIZON, FEF…
* Rapprocher le système universitaire moldave du système français dans le cadre des accords de Bologne (LMD),
* Promouvoir des formations et des modes d’enseignement comme l’apprentissage, favorables au développement économique de la Moldavie et à son adhésion dans l’UE.
* Contribuer au rapprochement économique, politique et social de la Moldavie avec la France.

# 2. Thématiques ou domaines d'intervention

Afin d’être éligibles, les projets soumis dans le cadre du présent appel doivent s’inscrire dans des thématiques et domaines d’intervention en cohérence avec les objectifs de coopération franco-moldave et les priorités stratégiques de l’enseignement supérieur moldave.

Le tableau ci-dessous présente la liste non-exhaustive des thématiques prioritaires dans lesquelles les projets doivent s’inscrire pour être éligibles, ainsi que quelques exemples d’interventions possibles :

|  |  |
| --- | --- |
| Thématique / Domaine | Exemples d’interventions ou de projets |
| Renforcement des capacités académiques et modernisation des formations | - Développement de programmes délocalisés et/ou en double diplôme- Développement de l’apprentissage- Innovations pédagogiques (numérique, hybride) |
| Gouvernance universitaire et rapprochement avec les standards européens | - Réforme institutionnelle et administrative- Assurance qualité interne/externe- Formation des cadres universitaires- Respect du genre |
| Renforcement de la francophonie académique et culturelle | - Développement de filières francophones- Mobilité académique- Actions culturelles et linguistiques |
| Recherche scientifique et innovation | - Projets de recherche collaborative (énergie, santé, numérique, agriculture etc.)- Structuration des laboratoires |
| Transition énergétique et développement durable | - Efficacité énergétique, énergies renouvelables- Gestion durable des ressources- Économie circulaire |
| État de droit et droits fondamentaux | - Modernisation des formations juridiques en vue de l’adhésion à l’UE- Promotion et défense des droits et libertés |
| Développement économique et entrepreneuriat | - Promotion de l’entrepreneuriat étudiant- Création d’incubateurs/start-up- Développement territorial |
| Santé publique et sciences médicales | - Modernisation des formations médicales- Santé publique et prévention- Introduction de technologies innovantes. |

# 3. Conditions de participation et éligibilité

L'appel à projets est ouvert aux ***établissements universitaires et centres de recherche de Moldavie.***

Les propositions de projets doivent être déposées par un consortium composé d'au moins un établissement moldave et un établissement français. Des projets impliquant deux ou plusieurs universités moldaves seront appréciés. Il est possible d’associer, en plus des établissements partenaires du projet des agents socio-économiques (entreprises, ONG, etc.), les autorités nationales et collectivités locales.

Le budget maximal octroyé pour un projet sélectionné ne pourra excéder 15 000 €.

Les dépenses éligibles prennent en compte les frais liés à la mise en place des activités de mobilité selon les règles et les barèmes en vigueur en Moldavie et en France au moment de la mission et à l’organisation du projet (cf. annexe2).

# 4. Calendrier de l’appel et modalités de candidature

|  |  |
| --- | --- |
| 20 août 2025 | Lancement de l'appel à projets |
| 29 septembre 2025 | Clôture de l'appel à projets |
| 7-8 octobre 2025 | Réunion du comité de pilotage et audition des porteurs de projets  |
| 9 octobre 2025 | Publication des résultats de l’appel à projets |
| 10 octobre 2025 | Démarrage des activités |
| 15 avril 2026 | Clôture budgétaire des projets |
| Mai 2026 | Présentation des rapports finaux au comité de pilotage. |

Le consortium doit désigner un établissement porteur du projet qui soumet la candidature à l’aide du formulaire de soumission de projet présenté en annexe 1 du présent règlement accompagné de toutes les pièces justificatives par courriel à l’adresse : eskoulios@alfr.md

Le formulaire doit être accompagné des pièces suivantes :

* Budget prévisionnel du projet selon le format présenté en annexe 2
* CV des responsables de projet au sein des établissements partenaires
* Lettres d'engagement des établissements partenaires et autres institutions (annexe 3).

Le formulaire de candidature et toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français ou en anglais. L'absence ou la non-conformité de l'une d'entre elles entraînera automatiquement le rejet du dossier.

Un établissement peut être porteur plusieurs projets, portant sur différents thématiques et objectifs.

Point de contact pour toute question concernant le processus de candidature : eskoulios@alfr.md

# 5. Processus de sélection et critères d'évaluation

Les porteurs de projets sélectionnés se verront attribuer des financements en fonction des caractéristiques de leur projet notés selon 8 critères d’évaluation (annexe 4) :

1. Pertinence et cohérence du projet
2. Valeur ajoutée et impacts attendus
3. Capacité et engagement des partenaires
4. Faisabilité technique et organisationnelle
5. Aspect financier
6. Dimension interculturelle et linguistique
7. Contribution à des objectifs transversaux (dont prise en compte de l’égalité de genres et développement durable)
8. Exposé oral devant le comité de pilotage.

L’évaluation préalable de chaque dossier sera assurée par deux experts d’un consortium sélectionné par l’Ambassade de France et l’Alliance française de Moldavie ; chacun remettra son rapport d’évaluation au comité de pilotage qui aura en charge la sélection des dossiers éligibles au financement.

Chaque responsable de projet sera informé directement par courriel des résultats obtenus.

# 6. Mise en place et suivi des projets

Le financement des projets sélectionnés sera mis en place à travers une convention conclue entre l'Alliance française de Moldavie et l’établissement porteur du projet.

La gestion des financements des activités sera assurée par l’Alliance française de Moldavie ; les paiements seront effectués sur présentation de factures et autres justificatifs dans la limite des financements prévisionnels accordés.

Le suivi des projets est assuré par les deux experts du consortium sélectionné par l’Ambassade de France et par l'Alliance française de Moldavie.

Les porteurs de projets s’engagent à répondre aux sollicitations des experts et du comité de pilotage durant le déroulement du projet.

Les deux experts rencontreront les différents porteurs (décembre et février) dans le cadre du soutien au projet.

Les porteurs de projets devront impérativement faire mention du soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères français (financé par le projet FEF-R « Coopération universitaire franco-moldave ») dans toutes leurs actions de communication lié aux projets.

Les rapports des activités réalisées seront transmis à l'Alliance française de Moldavie au plus tard deux semaines après la date de fin du projet.

Les rapports feront également l’objet d’une communication orale auprès du comité de pilotage courant mai.

L’évaluation finale du succès et impact des projets cherche à :

* Mesurer l’efficacité du projet par rapport aux objectifs initiaux.
* Apprécier les effets à court et moyen termes pour les partenaires.
* Identifier les leviers de pérennisation, d’amplification ou de réplicabilité.

# 7. Dispositions Générales

Les dispositions générales de présent appel à projets (annexe 5) concernent :

* Les règles concernant la confidentialité des informations soumises
* Protection des données personnelles
* Procédures en cas de désaccord (contentieux et litiges)
* Conditions dans lesquelles le règlement pourrait être modifié
* Circonstances dans lesquelles l'appel pourrait être annulé
* Cadre juridique régissant l'appel.

# 8. Annexes

# Annexe 1 - Formulaire de soumission de projets

Ce formulaire doit être dûment complété pour toute proposition soumise dans le cadre de l'appel à projet. Il servira de base à l'évaluation par le comité et doit permettre de vérifier la conformité aux critères d'éligibilité.

|  |
| --- |
| **1. Informations générales sur le projet** |
| *Titre du projet* |   |
| *Acronyme* |   |
| *Duré du projet* |  |
| *Date de démarrage prévue* |  10 octobre 2025 |
| *Date de fin prévue* |  15 avril 2026 |
| *Montant total estimé et budget (FEF) demandé* |  |

|  |
| --- |
| **2. Porteur de projet** |
| *Établissement porteur* |   |
| *Faculté/département/chaire/laboratoire* |   |
| *Nom et prénom du responsable du projet* |   |
| *Titre/grade/fonction* |   |
| *Courriel* |   |
| *Téléphone portable* |   |

|  |
| --- |
| **3. Partenaires de projet (ajouter des lignes si nécessaires)** |
| **Partenaire 1** |   |
| *Établissement partenaire* |   |
| *Faculté/département/chaire/laboratoire* |   |
| *Nom et prénom du responsable du projet*  |   |
| *Titre/grade/fonction* |   |
| *Courriel* |   |

|  |  |
| --- | --- |
| **Partenaire 2** |   |
| *Établissement partenaire* |   |
| *Faculté/département/chaire/laboratoire* |   |
|  |   |
| *Nom et prénom du responsable du projet*  |   |
| *Titre/grade/fonction* |   |
| *Courriel* |   |

|  |  |
| --- | --- |
| **Partenaire 3** |   |
| *Établissement partenaire* |   |
| *Faculté/département/chaire/laboratoire* |   |
| *Nom et prénom du responsable du projet*  |   |
| *Titre/grade/fonction* |   |
| *Courriel* |   |

|  |
| --- |
| **4. Contexte et objectives du projet (maximum 6 000 caractères espaces inclus)**  |
| *Contexte, les enjeux locaux et justification* |   |
| *Objectif global* |   |
| *Objectifs spécifiques* |  |
| *Lien avec les stratégies des établissements impliqués et besoins identifiés* |  |
| *Adéquation avec les objectifs/buts de l’appel à projets* |  |
| *Bénéficiaires directs et indirects* |  |

|  |
| --- |
| **5. Méthodologie et les résultats attendus (maximum 12 000 caractères espaces inclus)**  |
| *Description/méthodologie (innovations pédagogiques ou scientifiques proposées, etc.)* |   |
| *Prise en compte du genre et à l’inclusion sociale* |  |
| *Présentation des activités prévues* |   |
| *Résultats attendus et indicateurs de succès (quantitatifs et qualitatifs)* |  |
| *Calendrier prévisionnel (phases et étapes clés)* |  |
| *Equipe projet, modalités de coordination, pilotage et suivi (description des partenaires impliqués et de leurs rôles respectifs,*  |  |
| *Communication et valorisation* |  |

|  |
| --- |
| **6. Impact et durabilité (maximum 6 000 caractères espaces inclus)**  |
| *Impact attendu sur le systèmes universitaire et recherche scientifique moldave* |    |
| *Contribution au rapprochement économique, politique et social avec la France* |  |
| *Contribution à la modernisation et à l’intégration européenne* |  |
| *Contribution à la francophonie (promotion de la langue française et des valeurs francophones ; actions prévues pour renforcer les filières francophones, etc.)* |  |
| *Stratégie de pérennisation des actions après la fin du financement* |  |

|  |
| --- |
| **7. Annexes** |
| CV des responsables de projet au sein des établissements partenairesLettres d'engagement des établissements partenairesTout document jugé utile à l'évaluation. |

# Annexe 2 – Document budgétaire

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Dénomination | Financement sollicité au Projet FEF-R  | Cofinancement des partenaires |
| Nombre d'unités | Coût /unité |  Totalen Euros  | Nombre d'unités | Coût /unité |  Totalen Euros  |
| **I. Mobilité** |
| 1.1 | Billets d’avion/train (France ↔ Moldavie) |   |   |  -  |   |   |  -  |
| 1.2 | Frais de séjour (hébergement, per diem) |   |   |  -  |   |   |  -  |
| 1.3 | Transports locaux |   |   |  -  |   |   |  -  |
| 1.4 | Autres (préciser) |   |   |  -  |   |   |  -  |
|  | **Sous-total mobilité** |  |  |  **-**  |  |  |  **-**  |
| **II. Organisation** |
| 2.1 | Organisation de séminaires ou ateliers |   |   |  -  |   |   |  -  |
| 2.2 | Traduction/interprétation |   |   |  -  |   |   |  -  |
| 2.3 | Communication & promotion |   |   |  -  |   |   |  -  |
|  | **Sous-total organisation** |  |  |  **-**  |  |  |  **-**  |
| **III. Autres** |
| 3.1 |   |   |   |  -  |   |   |  -  |
| 3.2 |   |   |   |  -  |   |   |  -  |
| 3.3 |   |   |   |  -  |   |   |  -  |
|  | **Sous-total organisation autres** |  |  |  **-**  |  |  |  **-**  |
|  | **Total général des dépenses (I+II+III)** |  |  |  **-**  |  |  |  **-**  |

# Annexe 3 - Modèle de la lettre d’engagement des partenaires

(papier entête de l’établissement)

…………………………., le …… septembre 2025

Lettre d’engagement

Je soussigné Madame/Monsieur …………….., Recteur(rice)/Président(e) de l'Université …………………………………, établissement porteur du projet « ……………………………..», déposé dans le cadre de l’appel à projet de l’Ambassade de France en Moldavie et de l’Alliance française de Moldavie - Projet FEF-R « Coopération universitaire franco-moldave» par Madame/Monsieur ……………………., (fonction), en tant que responsable/partenaire du projet:

- confirme, sous ma propre responsabilité, la véracité de tout ce qui est indiqué dans la documentation remise

- déclare avoir pris connaissance du règlement de l’appel à projets et accepter l’intégralité des conditions de l’appel et les procédures financières.

Signature

Recteur(rice)/Président(e) de l'Université …………………..,

(cachet de l’établissement)

# Annexe 4 - Critère de l’évaluation

**Les critères de sélection** utilisés pour évaluer et sélectionner les **projets de coopération universitaire franco-moldave**, tiennent compte des bonnes pratiques en matière de coopération internationale, des attentes des financeurs (type Erasmus+, AUF, MEAE), et des besoins locaux :

**1. Pertinence et cohérence du projet : 15 pts**

* Adéquation avec les priorités nationales et régionales (par ex. stratégies d’internationalisation, modernisation de l’enseignement supérieur en Moldavie, francophonie).
* Réponse à un besoin réel et identifié des institutions partenaires (ex. renforcer une filière, développer la recherche appliquée, améliorer la gouvernance).
* Cohérence avec les missions et stratégies des établissements impliqués.

**2. Valeur ajoutée et impact attendu : 25 pts**

* Potentiel d’amélioration de la qualité de l’enseignement ou de la recherche.
* Contribution au développement des compétences (étudiants, enseignants, administratifs).
* Durabilité du développement de réseaux ou d’alliances entre universités et moyens pour y parvenir.
* Résultats concrets (nouveaux programmes, publications conjointes, mobilités étudiantes et enseignantes).
* Promotion de l’employabilité des diplômés.

**3. Capacité et engagement des partenaires : 5 pts**

* Expérience antérieure en matière de coopération internationale.
* Expérience entre les partenaires et implication et motivation des équipes locales (enseignants, direction, services supports).
* Disponibilité des ressources humaines et techniques (locaux, équipements, encadrement).

**4. Faisabilité technique et organisationnelle : 5 pts**

* Clarté des objectifs et du calendrier.
* Réalisme des activités proposées et des résultats attendus.
* Qualité du plan de travail (répartition des rôles, coordination).
* Maîtrise des risques et plan d’atténuation prévu.

**5. Aspects financiers : 10 pts**

* Cohérence et réalisme du budget présenté par rapport aux ambitions du projet.
* Capacité à mobiliser des cofinancements (institutionnels ou extérieurs).
* Pérennité financière du projet au-delà du financement initial.

**6. Dimension interculturelle et linguistique : 5 pts**

* Promotion de la francophonie.
* Dispositifs prévus pour accompagner les mobilités (cours de langue, accompagnement interculturel).
* Respect des diversités culturelles et intégration dans la communauté locale.

**7. Contribution à des objectifs transversaux : 15 pts**

* Soutien à l’égalité des genres et à l’inclusion sociale.
* Contribution au développement durable (sensibilisation, formations vertes).
* Favoriser les échanges numériques et l’innovation pédagogique (formations hybrides, e-learning).

**8. Exposé oral devant le comité de pilotage : 20 pts**

* Présentation synthétique (maximum 20 mn)
* Questions/réponses (maximum 40 mn)

Les présentations orales pourront être réalisées en français ou en anglais.

**En résumé**

Un bon projet doit être **pertinent, réalisable, impactant, bien financé**, et favoriser une **coopération équilibrée et durable** entre les partenaires.

# Annexe 5 - Dispositions générales de l’appel à projets Fonds Équipe France (FEF-R)

* 1. **Confidentialité des informations soumises**

Les porteurs de projet s'engagent à fournir des informations exactes, complètes et sincères. Les dossiers soumis dans le cadre de cet appel à projets sont traités de manière confidentielle par les instances de sélection et les services de l’Ambassade de France en Moldavie ou de tout autre acteur mandaté par elle.
Aucune information à caractère stratégique, économique ou scientifique contenue dans les dossiers ne sera divulguée à des tiers sans l’accord préalable des porteurs de projet, sauf en cas d’obligation légale ou réglementaire.

* 1. **Protection des données personnelles**

Conformément au **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – UE 2016/679)** et à la **loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée**, les données personnelles collectées dans le cadre de cet appel à projets font l’objet d’un traitement destiné exclusivement à la gestion, l’instruction, le suivi et l’évaluation des projets.
Les données peuvent être transmises aux partenaires institutionnels du dispositif FEF.
Les porteurs de projet disposent d’un droit d’accès, de rectification, d’opposition et de suppression de leurs données, qu’ils peuvent exercer auprès du responsable du traitement désigné par l’ambassade à savoir l’Alliance Française de Moldavie.

* 1. **Procédures en cas de désaccord – Contentieux et litiges**

Toute contestation relative au déroulement de l’appel à projets, à la sélection ou au suivi des projets financés doit être adressée **par écrit** à l’Ambassade de France en Moldavie, dans un délai de **30 jours** suivant la décision contestée.

En cas de différend persistant, les parties s’efforceront de parvenir à un règlement amiable. À défaut, les litiges relèveront de la compétence des **juridictions administratives françaises compétentes**, sauf disposition contraire dans les accords bilatéraux applicables ou si une clause de médiation a été convenue.

* 1. **Modifications du règlement**

Le présent règlement peut faire l’objet de **modifications**, notamment pour des raisons d’intérêt général, de cohérence avec les orientations stratégiques françaises à l’international ou d’évolution des dispositifs financiers et juridiques.
Toute modification substantielle fera l’objet d’une publication officielle par l’Ambassade de France ou l’Alliance Française de Moldavie, et les porteurs de projets déjà engagés seront notifiés dans les meilleurs délais.

* 1. **Annulation de l’appel à projets**

L’Ambassade de France en Moldavie, en lien avec les autorités françaises compétentes, se réserve le droit d’annuler l’appel à projets à tout moment, notamment en cas de :

* retrait ou réaffectation des crédits alloués,
* situation exceptionnelle (crise géopolitique, pandémie, force majeure),
* modification substantielle du cadre stratégique ou institutionnel,
* absence de candidatures éligibles ou recevables.

L’annulation ne donne lieu à aucune indemnité pour les candidats, sauf engagement contractuel préexistant.

* 1. **Cadre juridique applicable**

Le présent appel à projets est régi par :

* les dispositions du **droit français** applicables à l’action extérieure de l’État,
* les **textes réglementaires encadrant les dispositifs FEF**,
* les engagements contractuels entre l’Ambassade de France en Moldavie, l’Alliance Française de Moldavie et les bénéficiaires,
* le **cadre bilatéral de coopération entre la France et le pays partenaire**, le cas échéant.

Les projets financés dans le cadre du FEF doivent se conformer aux règles de bonne gestion administrative, financière et éthique définies par les autorités françaises.